

Question orale de M. Desmet : avenue Kersbeek (suite).

M. Desmet rappelle qu'il avait déjà abordé ce dossier lors de la séance de mai 2016 du Conseil communal.

Les réponses qui furent alors fournies par le Collège insistaient sur la nécessité de rénover le revêtement asphaltique de la partie uccloise de l'avenue Kersbeek. D'autre part, le Collège annonçait que, suite aux doléances de nombreux riverains, une phase de test serait initiée pour l'aménagement prochain d'une zone 30 avec installation de chicanes.

Les tests ont été probablement concluants, en dépit de quelques accrochages inhabituels de carrosserie, puisqu'ils se sont concrétisés par une installation définitive comprenant, outre les chicanes réduisant l'espace de croisement des véhicules, deux zones dotées chacune de coussins berlinois.

Néanmoins, cet été (soit un an après la finalisation du projet), un toutes-boîtes a été adressé aux habitants de cette voirie afin de demander leur avis. Alors que cette enquête était censée prendre fin à la mi-septembre, les services communaux ont supprimé à la fin du mois d'août, donc avant la fin de la consultation, une des zones de ralentissement équipées de coussins berlinois.

M. Desmet souhaiterait donc obtenir des réponses aux questions suivantes.

Pourquoi le Collège a-t-il procédé au retrait des deux coussins berlinois avant la fin de l'enquête ?

Quel est l'avis majoritaire au sein de la population, d'après les réponses fournies par les riverains ?

Quel a été le coût hors asphaltage de l'installation de la zone test, des deux zones de coussins berlinois et de la chicane ?

Quel est le montant estimé du coût requis pour le retrait des deux coussins du haut de l'avenue par les services communaux ? Pourquoi y a-t-il lieu de se focaliser précisément sur ces deux-là ?

Quelles sont les raisons ayant motivé la consultation des riverains non pendant la phase de test mais un an après l'installation définitive des dispositifs de ralentissement ?

M. l'Echevin Biermann répond que le dépôt de plusieurs plaintes a amené l'administration communale à étudier la problématique du respect des limitations de vitesse dans ce secteur, puisque ce tronçon de l'avenue Kersbeek est en zone 30 et débouche sur un virage important.

En raison de la courbure de la voirie, les poids lourds abordaient avec difficulté les coussins berlinois situés à hauteur du n° 325/A de l'avenue Kersbeek. Il en résultait d'importantes vibrations et nuisances sonores lors de leur passage, tant de jour que de nuit. Les services communaux en sont venus à conclure qu'il fallait enlever ces deux coussins berlinois. Par contre, ceux qui sont situés dans la partie basse de l'avenue peuvent être maintenus, vu qu'ils n'entravent pas le positionnement des camions.

M. l'Echevin Biermann a souhaité consulter une nouvelle fois l'ensemble des riverains avant de procéder à l'enlèvement de ces coussins. Les 18 réponses reçues se répartissaient de la façon suivante : 8 se prononçaient en faveur du maintien de l'ensemble du dispositif (chicanes et coussins berlinois), 8 désapprouvaient uniquement les coussins berlinois et 2 étaient défavorables aux chicanes.

Les résultats attestant une approbation des chicanes, le Collège a décidé de les maintenir, tout en donnant son assentiment à l'enlèvement de 2 des quatre coussins berlinois.

Le coût de la phase de test s'élève à 1.783,59 €. Les dépenses requises pour l'enlèvement des coussins berlinois et les aménagements définitifs s'élèvent respectivement à 3.000 € et 21.000 €.

Pour ce qui concerne le décalage entre l'érection des dispositifs définitifs en avril 2017 et la diffusion de la demande d'avis, M. l'Echevin Biermann précise que les chicanes et les coussins berlinois ne présentent pas les mêmes difficultés en termes d'installation. En effet, il est assez facile de réaliser une phase de test pour les chicanes puisqu'il s'agit de procéder à un marquage provisoire. Par ailleurs, il existe aussi des dispositifs provisoires pour les coussins berlinois. Cependant, ces derniers doivent être arrimés d'une manière si solide à l'asphalte que leur enlèvement risquerait de fragiliser le réasphaltage fraîchement réalisé. Dès lors, la seule solution envisageable par les services communaux a été de maintenir les chicanes ainsi que les coussins en contrebas, les coussins problématiques du haut étant quant à eux retirés. M. l'Echevin

Biermann signale que les riverains de la voirie se sont manifestés auprès des services communaux pour exprimer leur satisfaction face à l'action entreprise.